



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des affaires Etrangères

وزارة الشؤون الخارجية

Consulat d'Algérie à Saint-Étienne

قنصلية الجزائر بسانت إيتيان

Communiqué lié au Déconfinement

-Dépôt et retrait des passeports biométriques -

Face à la pandémie mondiale du Coronavirus Covid19, le Consulat d'Algérie à Saint-Etienne réitère son soutien et sa disponibilité à tous les membres de la communauté nationale établis au niveau de sa circonscription consulaire et les informe que, dans le souci de mieux les servir, en ces temps difficiles, de nouvelles mesures ont été entreprises, et ce, en prévision de la reprise de ses activités publiques, dans le cadre des mesures de déconfinement, prévue à partir du mardi 12/05/2020.

Compte tenu du contexte actuel, le Consulat ne peut accueillir les concitoyens, comme à l'accoutumé. A cet effet, l'accès au siège sera autorisé à un nombre considérablement limité, à raison d'une personne au niveau de chaque service pour les cas revêtant un caractère d'urgence et dans le cadre du strict respect de ces nouvelles mesures visant à protéger la santé de tout un chacun et à répondre aux exigences sanitaires arrêtées par les autorités du pays d'accueil.

Au regard de ce qui précède, les déplacements au Consulat ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires et avec une confirmation de rendez-vous.

Les prestations assurées par le service de la Biométrie seront, désormais, organisées comme suit:

➤ Le dépôt des demandes de passeports biométriques :

Le dépôt des demandes de passeports biométriques ou de renouvellement se fera, d'ores et déjà, par courriel : [rdv@consulat-saint-etienne-algerie.fr](mailto:rdv@consulat-saint-etienne-algerie.fr)

Seules les personnes ayant transmis des dossiers complets ([rubrique Passeport](#)) seront, conviées à se rapprocher du Consulat pour finaliser la procédure (emprunte et photos), sans accompagnateurs et munies de l'original du dossier, y compris les photos avec impérativement un fond blanc, ainsi que la confirmation du RDV.

Les dossiers incomplets (sans [acte de naissance 12S](#) / [Carte d'immatriculation Consulaire](#)) ne seront pas traités sauf si l'intéressé affirme avoir, préalablement, introduit une demande de ces documents, auprès de nos services concernés.

**NB1.** Les pièces constitutives du dossier, notamment le formulaire de la demande du passeport qui doit être bien renseigné, doivent être claires, lisibles, scannées en couleurs, et sous format PDF. Les photos doivent être conformes aux exigences de la biométrie et sous format JPG ou GIF, avec impérativement un fond blanc.

**NB2.** Le paiement des Droits de Chancellerie s'effectuera sur place, le jour de l'enrôlement.

➤ Le retrait des passeports biométriques:

Afin de mieux s'adapter aux besoins de nos chers compatriotes, le retrait des passeports biométriques se fera, uniquement, les mardis, les jeudis et les samedis, sur RDV, en envoyant le nom, prénom, adresse et numéro du récépissé de dépôt de la demande du passeport, par courriel : [rdv@consulat-saint-etienne-algerie.fr](mailto:rdv@consulat-saint-etienne-algerie.fr)

Dans le cadre des mesures de facilitation et à titre dérogatoire, le père de famille de nationalité algérienne (ou la mère si le père est étranger) est habilité (é) à récupérer les passeports biométriques de tous les membres de sa famille, à condition qu'il soit muni(e) des documents suivants :

- Sa pièce d'identité algérienne;
- Le livret de famille ;
- Les récépissés de dépôt et les actes de naissances S12 ;
- Les anciens passeports des concernés (biométriques et ordinaires) ;
- La confirmation de la disponibilité des passeports ([Rubrique : Votre passeport est-il prêt ?](#))

NB. La restitution de l'ancien passeport est obligatoire. En cas de perte, de vol ou de détérioration, la délivrance du nouveau passeport est conditionnée par la présentation de la déclaration justifiant l'acquittement de la taxe de 100 euros.
---

Les Consignes de Sécurité :

Nos concitoyens sont, aimablement, invités à respecter les consignes suivantes :

- Le strict respect des mesures barrières et des conditions nécessaires à la protection du personnel et des ressortissants ;
- L'interdiction de présence des accompagnateurs et des enfants mineurs au Consulat à l'exception des enfants de plus de 12 ans concernés par l'enrôlement ;
- Le port du masque est obligatoire pour chaque ressortissant se rendant au Consulat ;
- Les mesures de distanciation sociale devront être respectées, à cet effet, l'accès au locaux consulaires sera limité en nombre, à l'ordre d'une personne par guichet et en respectant la distance minimale d'un mètre (01 m) à l'entrée, qui sera indiquée par le marquage au niveau de la façade principale du Consulat.

Comptant sur votre compréhension et collaboration utile et souhaitable en vue de préserver la santé de tout un chacun.

Observations :

Nos compatriotes sont invités à consulter, régulièrement, le site web du Consulat, afin de s'enquérir de tout éventuel changement des mesures sus-indiquées.

**Consulat d'Algérie à Saint-Etienne, le 30-04-2020.**